

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**EXTRAIT DE****DELIBERATION N° 060-2024 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024
(report du conseil du 30 Septembre 2024 pour manque de quorum)**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi trois octobre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 23 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 7

Présents : Mme BERLO Florence (Maire) – M. EVRARD C (1^{er} adjoint) – Mmes COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM LUMIERE Y – BRUCKER JJ – LOISIL O

M LOISIL O. a été élu secrétaire

OBJET : Parcelles AB n° 382 et 383 – modification simplifiée du PLU

Le Maire rappelle au conseil la procédure de modification simplifiée de la zone des parcelles cadastrées section AB n°382 et 383 lancée le 13 mai 2024 par arrêté municipal et la délibération en date du 13 juin 2024 concernant la mise à disposition du public d'un dossier de présentation de cette modification.

Cette mise a disposition s'est déroulée du 19 août 2024 au 19 septembre 2024 inclus.
Aucune observation n'a été formulée.

Il explique alors que la dernière formalité est l'approbation de la modification simplifiée suite au déroulement de la procédure par une délibération qui sera affichée à la mairie du 07 octobre 2024 au 06 novembre 2024 inclus et qui paraîtra dans le journal d'annonces légales du journal du centre le 11 octobre 2024.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Approuve la modification simplifiée de la zone des parcelles cadastrées section AB n°382 et 383, en zone A.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 04 octobre 2024,
Le Maire,
Florence BERLO



Transmis S/Prefecture
Le :

Publié
Le :